

## LE DROIT DE TESTER.

---

Le droit de propriété a été, de tout temps, considéré comme une des bases essentielles de l'édifice social, sinon la plus essentielle après la religion, et comme la source de la vie des peuples. En lui se résument toutes les questions économiques, découle la stabilité de l'état comme celle de la famille, et on ne peut y porter atteinte sans que se produisent ces malaises, ces incertitudes, ces crises, ces injustices qui font le malheur des nations. Ce droit sacré, imprescriptible, immuable, qui se transmet de siècles en siècles, ces générations en générations, a eu son commencement dans Adam, et aura sa fin dans le dernier des hommes. Sous l'empire du paganisme, il a été respecté et maintenu ; et à la venue de Jésus-Christ sur la terre, il a été sanctionné et régénéré par la société catholique qui, en réglant la propriété par la justice, l'a purifié par la charité.

Mais quelque précieux que soit ce droit, quelque sacré qu'il puisse paraître, ce n'est pas à dire qu'il a prévalu sans contradiction. Il s'est rencontré des hommes, qui, par leurs affirmations hardies, par leur témérité insultante pour la dignité humaine, par leur égoïsme farouche, ont osé attenter à ce droit, ont voulu ébranler cette colonne, au risque de s'ensevelir eux-mêmes sous les débris de la société. Proudhon, ce *dernier impie*, résumant les doctrines révolutionnaires dans un mot devenu célèbre, s'est écrié : " la propriété c'est le vol." Et pourtant, comment prétendre qu'elle n'est pas un don de Dieu ? don de sa sagesse, don de sa bonté, et qui constitue, en faveur du genre humain, une double propriété, la propriété du sol et la propriété du travail.